

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département HAUTE SAÔNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VERLANS

SEANCE DU 28/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

OBJET : Vote des taux.

L'an deux mil vingt-deux, et le 28/03 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOULLEE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21/03/2022

Etaient présents : MM et Mmes les Conseillers Municipaux, BIRY Marthe, BOULLEE Luc, CUCUEL Patrick, DERRIER Gilles, DORMEAU Fernand, GUYOT Philippe, LAVILLE Pascale, QUIRICI Jérôme, REINHARD Marie.

Absents : BERMON Alain, CHARTON Anne

Mme Marie REINHARD a été nommée secrétaire.

Le Maire expose à l'assemblée que le Conseil doit fixer les taux d'imposition pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de fixer les taux :

Taxe sur le foncier bâti 32.84 %

Taxe sur le foncier non bâti 32,21 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 28/03/2022

Le Maire,

Certifié exécutoire

Envoyée en Sous-Préfecture le 03/04/2022

Publié ou Notifié le 03/04/2022